



## Paieiment de charges anterieures a l'achat

Par **AMELIEMANSAT**, le **03/01/2011** à **22:16**

bonjour,

nous avons acheté un appartement le 28 Juillet 2010.

nous avons payé lors de l'achat à l'ancien propriétaires les charges correspondant aux mois d'août et de septembre ainsi que le fond de roulement.

Le 25 octobre le syndic nous a envoyé un courrier à notre ancienne adresse pour nous demander de payer des charges 3 fois plus élevé que ce qui était prévu (800€ de charges à payer contre 230€ trimestriel normalement). Nous avons récupéré ce courrier seulement le 28 Novembre puisque nous n'habitons plus à cette adresse. Le 29 novembre nous envoyons un recommandé pour demander des explications sur les sommes dues ainsi que pour indiquer que notre adresse de correspondance.

Aujourd'hui nous recevons un nouveau courrier en AR de SagéFrance nous mettant en demeure de payer les 800€ selon la loi SRU ainsi que des frais de mise en demeure (60€).

Un détail des frais y est joint indiquant par date : débit crédit

solde antérieur 94€

31/03/2010 charges avril 09 à mars 10 1353€

31/03/2010 Remboursement divers 80€

31/03/2010 Provisions appelées Exercices 891€

01/10/2010 Provisions Oct à Déc 2010 225€

15/10/2010 Régul Budget 2010/2011 275€

soit un solde débiteur de 790€ + 60€ de mise en demeure

Nous sommes d'accord pour payer ce qui est daté d'octobre. Mais est-ce également à nous de payer les sommes antérieures ou à l'ancien propriétaire ?

ce dernier courrier nous a lui aussi été envoyé à notre ancienne adresse le 22/12/2010, nous ne le recevons qu'aujourd'hui.

merci pour votre aide.

Amélie MANSAT

PS : à noter que la convocation pour l'AG nous a également été envoyée à cette ancienne adresse. Nous n'avons donc pas pu y assister. cette dernière n'a pas été envoyée par recommandé.